



Bachelor of Arts en Travail social

DOCUMENT DE REFERENCE SUR LA PROCEDURE DE REGULATION 2026 A DESTINATION DES CANDIDAT·ES

DOMAINE TRAVAIL SOCIAL

Validé par le Conseil de domaine lors de sa séance du 12 novembre 2025



Table des matières

<i>La régulation</i>	3
Contenu et pondération des tests	3
<i>Déroulement des tests de régulation en 2026</i>	4
Date et modalité de la passation	4
Informations et consentement	4
Matériel utilisé	4
Informations et règles de passation des tests.....	5
<i>Sanctions en cas de non-respect des règles de passation des tests</i>	5
Surveillance des tests.....	5
Langue de passation des tests	6
Demande d'aménagement	6
Résultats et classement	6
Communication des résultats aux tests	7
A. Vous êtes admis·e dans une ou plusieurs filières.	7
B. Votre classement ne vous permet pas d'accéder à la filière souhaitée.	7
<i>Désistement ou non-respect des délais</i>	7
<i>Tableau de rappel des dates importantes.....</i>	8
<i>Préparation aux tests.....</i>	8
Exemples de tests.....	9
<i>Foire aux questions.....</i>	9
<i>Références bibliographiques.....</i>	10

IMPORTANT : Les informations contenues dans ce document cadre d'information concernent uniquement la régulation des admissions du **domaine Travail social** de la HES-SO. Les personnes inscrites dans une haute école du domaine Santé doivent prendre connaissance du document de référence spécifique à la régulation des admissions du domaine Santé.

La régulation

Dans le domaine Travail social de la HES-SO, une procédure dite de « régulation » est mise en place lorsque le nombre de candidat·es est supérieur au nombre de places disponibles dans les écoles.

Les épreuves de régulation ont lieu uniquement si le nombre de candidatures d'une haute école dépasse le nombre de places de formation disponibles dans cette même haute école. L'ensemble des candidat·es sont averti·es de la tenue ou non des épreuves de régulation dans le courant du mois de mars.

Les personnes inscrites de manière simultanée dans des filières des domaines Santé et Travail social devront passer deux tests de régulation. Ceux-ci étant spécifiques à chaque domaine.

La présente information décrit les modalités et le déroulement de la procédure de régulation pour le Bachelor of Arts HES-SO en Travail social. La régulation concerne toutes les personnes admissibles à cette filière¹, quels que soient leur titre d'accès, leur parcours antérieur ou leur provenance. La procédure est la même pour toutes les hautes écoles de la HES-SO qui offrent cette filière :

- [Haute école de travail social Fribourg – HETS-FR](#)
- [Haute école de travail social de Genève \(HETS - Genève\)](#)
- [HES-SO Valais-Wallis – Haute Ecole et Ecole Supérieure de Travail Social – HESTS](#)
- [Haute école de travail social et de la santé Lausanne – HETSL](#).

Contenu et pondération des tests

La régulation est réalisée au moyen de différents tests validés scientifiquement. Elle vise à sélectionner les candidat·es en établissant un classement sur la base des résultats obtenus à ces tests. Le fait d'être porteur d'un titre reconnu (+ éventuels compléments)² suffit à valider le bagage scolaire requis pour effectuer une formation bachelor à la HES-SO. En ce sens, les tests ne sont pas des examens d'admission ; il n'y a pas de réussite ou d'échec. Les résultats permettent uniquement de définir l'ordre d'accès des candidat·es en fonction du classement obtenu.

Les tests de régulation des admissions sont spécifiques au domaine Travail social. Les tests permettent une double évaluation psychométrique. Cette dernière se compose d'une batterie d'évaluations d'aptitudes cognitives (raisonnement verbal, abstrait et la pensée critique) et d'un inventaire de mesure de prédispositions professionnelles nécessaires à l'entrée en formation du domaine Travail social (sept styles professionnels). Le classement des candidat·es est réalisé à partir d'une note sur 20, constituée des scores obtenus aux styles professionnels et aux aptitudes intellectuelles. La pondération des tests met la catégorie de questions relatives aux styles professionnels sur le même niveau d'importance que les tests d'aptitudes intellectuelles permettant d'évaluer le raisonnement verbal, abstrait et la pensée critique. De ce fait, les tests d'aptitudes intellectuelles et les tests des styles professionnels comptent pour 50% de la moyenne chacun.

¹ Font exception les candidat·es au programme germanophone de la Haute école et école supérieure de Travail social (HESTS-VS) ainsi que les candidat·es à la filière Travail social en emploi ayant un contrat de travail auprès d'une structure conventionnée avec la HES-SO couvrant les quatre années de la formation au 31 janvier (Art.2, al. 2, let. b) du Règlement d'admission en Bachelor of Arts HES-SO en Travail social).

² Cf. Règlement d'admission en Bachelor of Arts HES-SO en Travail social

Déroulement des tests de régulation en 2026

IMPORTANT : À la suite de la période de dépôt de candidature, vous serez contacté·e par courrier électronique et postal. Dès lors, nous vous invitons à vérifier attentivement les adresses de courriel et d'habitation indiquées lors de votre/vos inscription·s. Les hautes écoles ne pourront être tenues responsables en cas de difficulté de contact en vue de la procédure d'admission.

Date et modalité de la passation

Les tests de régulation 2026 se dérouleront en ligne et à distance. La passation des tests de régulation aura lieu du **mardi 7 au vendredi 17 avril 2026**. Au cours du mois de mars 2026, une convocation précisant la date et l'horaire exacts de la passation des tests sera transmise par courrier postal et courriel. Cette convocation contiendra votre N°Candidat·e qui sera votre identifiant unique tout au long de la procédure de régulation. Il convient donc de le conserver précieusement car il vous permettra d'accéder aux tests. La date et l'heure de passation ne pourront être modifiées. Il est de votre responsabilité de vous libérer durant cette période.

À l'exception des demandes d'aménagements soutenues par un certificat médical, aucune autre modalité de passation ne sera mise en place par respect du principe d'équité.

Informations et consentement

Lors de votre inscription à la HES-SO, vous avez accepté que les données générées au cours de la passation des épreuves de régulation des admissions, notamment celles issues du processus de vérification de l'identité et d'identification des fraudes effectué au travers d'enregistrements audios et vidéos au cours des tests, soient utilisées par la HES-SO dans le respect de la législation sur la protection des données.

Vous pouvez consulter la documentation d'information concernant la procédure des tests et la gestion des données générées au cours des tests à l'avance, sur la page internet dédiée aux tests de régulation : <https://www.hes-so.ch/procedure-de-regulation-2026>.

Matériel utilisé

Le matériel informatique prérequis est décrit sur la page internet dédiée aux tests de régulation : <https://www.hes-so.ch/procedure-de-regulation-2026>. **Il est de votre responsabilité de vérifier que votre matériel informatique est compatible/à jour** avant les tests afin d'assurer des conditions de passation adaptées.

Les tests se déroulant à distance, il vous sera demandé de vous connecter à une plateforme du nom de ProctorExam (système de surveillance à distance) qui aura la charge de vérifier votre identité et d'assurer la surveillance du respect des règles de passation et du bon déroulement des tests. L'accès à la plateforme et aux tests se fera après votre acceptation des règles et conditions de passation. Il vous sera demandé préalablement de tester votre matériel informatique afin de vous garantir des conditions de passation adéquates. Vous recevrez des informations complémentaires sur cette étape avec votre convocation. Il est recommandé d'effectuer ces tests techniques sur le matériel informatique de passation dès que possible après avoir reçu votre convocation.

Informations et règles de passation des tests

1. Les tests se déroulent à distance, sur votre ordinateur pour une durée maximale de 2 heures³. La durée des tests débute au moment de votre connexion à la plateforme, mais il est impératif de se connecter à l'heure indiquée sur votre convocation. Une indication de temps et de progression seront affichées sur l'interface informatique. Vous aurez 30 minutes pour répondre à chaque série de tests. Les consignes et les questions d'entraînement ne sont pas prises en compte dans le chronomètre⁴.
2. Il est nécessaire de répondre à toutes les questions d'un test pour passer au suivant et aucun retour en arrière sur les questions effectuées ne pourra être fait. De fait, une fois votre passation terminée, il ne sera pas possible d'avoir manqué/oublié des questions.
3. Les tests de régulation sont des épreuves individuelles. Il est donc interdit de communiquer durant les tests, de se faire aider ou de produire un travail de groupe.
4. Excepté une seule feuille de brouillon vierge, votre convocation officielle ainsi qu'un crayon/stylo, aucun support, documentation (en ligne ou papier) n'est admis durant les tests. L'utilisation d'une calculatrice, de ciseaux ou d'un tableur est interdite durant les tests. Le découpage et le pliage de papier est également interdit.
5. Tout besoin de quitter sa place durant les tests devra être signalé au support technique et justifié.
6. Aucune session de rattrapage n'est organisée. En cas d'absence aux tests pour quelque motif que ce soit, vous devrez donc attendre la prochaine procédure de régulation l'année suivante pour vous représenter.
7. En cas d'absence non justifiée au plus tard 72 heures après la passation prévue aux tests de régulation, la tentative sera comptabilisée comme un échec.
8. En cas de désistement annoncé avant la passation prévue, la tentative n'est pas comptabilisée.

Sanctions en cas de non-respect des règles de passation des tests

En cas de non-respect des règles de passation, les hautes écoles se réservent le droit d'appliquer des sanctions au·à la candidat·e :

1. La communication avec d'autres personnes au cours des tests est considérée comme une fraude et constitue un échec comptabilisé aux tests de régulation.
2. L'utilisation de ressources extérieures ou de matériel autre qu'une feuille de brouillon et un stylo est considérée comme une fraude et constitue un échec comptabilisé aux tests de régulation.
3. Au cours des tests, les moments d'absence non signalés au support technique seront considérés comme une tentative de fraude et constituent un échec comptabilisé.

Surveillance des tests

Au cours de la procédure de tests, un système de surveillance par enregistrement de trois flux d'informations est mis en place. L'enregistrement concerne : les activités de l'écran, l'enregistrement audio et l'enregistrement vidéo au travers de l'ordinateur.

Les données ainsi collectées sont conservées sur un espace sécurisé à accès limité. Dans un but de détection des fraudes, une vérification de l'identité des candidat·es relevée par le système de proctoring ainsi qu'un visionnage des enregistrements seront effectués a posteriori par des personnes habilitées. En cas de soupçons de fraude ou de contestation, des visionnages supplémentaires des enregistrements pourront également être effectués par les personnes habilitées. Ces données seront intégralement supprimées à l'expiration du délai de réclamation ou, en cas de contestation, lorsque la décision litigieuse sera devenue définitive.

³ Cette durée s'applique uniquement aux personnes n'ayant pas d'aménagement de temps accordé pour la passation des tests de régulation.

⁴ Pour les personnes au bénéfice d'un aménagement de temps (tiers-temps supplémentaire), le chronomètre sera automatiquement calibré à 40 minutes par section de tests.

Les informations concernant la récolte, l'utilisation et le stockage des données sont présentées dans le plan de gestion des données consultable sur la page web de la régulation : <https://www.hes-so.ch/procedure-de-regulation-2026>.

Langue de passation des tests

Pour le domaine Travail social, les tests ne sont accessibles qu'en français.

Demande d'aménagement

La HES-SO promeut l'égalité des chances à la fois en termes d'accessibilité et durant la formation. A ce titre, des mesures d'aménagement pourraient être octroyées aux personnes ayant des besoins spécifiques. Ces mesures ne constituent pas un avantage mais bien des mesures de compensation. Afin de garantir l'analyse du besoin, il appartient aux candidat·es de s'annoncer auprès de la haute école d'inscription. Les candidat·es sont informé·es de la possibilité de faire une demande d'aménagement pour la passation de la régulation dans les formulaires d'inscription.

Une demande d'aménagement de passation peut être déposée auprès de la haute école d'inscription accompagnée d'un certificat médical. Elle fera l'objet d'une décision qui vous sera communiquée par le service admission de la haute école d'inscription. **Il est de votre responsabilité d'annoncer et de transmettre votre justificatif jusqu'au 31 janvier 2026** au service d'admission de la haute école d'inscription. Les tests ne nécessitent aucun recours à l'écriture sur papier. L'utilisation d'un brouillon est toutefois autorisée (cf. Règles de passation des tests ci-dessus).

Résultats et classement

Chaque candidat·e obtient un score par test. Chaque score est calculé selon le nombre de réponses justes. Un score global (moyenne des scores à chaque test) est ensuite calculé.

La batterie de tests permettant l'évaluation des aptitudes cognitives est adaptative. Cela signifie que le niveau de difficulté des questions, pour cette partie, varie selon les réponses données. Concrètement, plus vous répondez correctement et plus le niveau des questions augmente. Les scores des différents tests sont calculés en fonction du niveau des questions ayant été présentées. Cette fonctionnalité adaptative des tests permet de démontrer le niveau de compétences du/de la candidat·e le plus proche de la réalité tout en restant comparable statistiquement car elle est basée sur le même algorithme pour tous les tests.

Les exemples de questions qui vous sont présentés sur la page web de la régulation sont de différents niveaux. Il est important de préciser qu'il est possible que vous soyez confronté à des questions présentant un niveau plus ou moins élevé par rapport à ces exemples. Cela dépendra du nombre de réponses justes que vous donnerez.

En cas de réussite des tests de régulation, les candidat·es intègrent obligatoirement la haute école dans laquelle elles et ils se sont inscrit·es. Les hautes écoles⁵ attribuent les places de formation aux candidat·es en fonction de leur classement jusqu'à concurrence des places de formation disponibles pour la filière. 77% des places de formation disponibles sont réservées aux titulaires d'une maturité professionnelle ou spécialisée ainsi qu'aux candidat·es issu·es de la voie d'admission sur dossier.

⁵ [Haute école de travail social de Fribourg \(HETS-FR\)](#), [Haute école de travail social de Genève \(HETS – Genève\)](#), [HES-SO Valais-Wallis – Haute Ecole et Ecole Supérieure de Travail Social – HESTS](#), [Haute école de travail social et de la santé Lausanne – HETSL](#)

Communication des résultats aux tests

La haute école dans laquelle vous avez déposé votre dossier d'admission au Bachelor en Travail social vous communiquera vos résultats par un courrier dans la 1^{ère} moitié du mois de juin 2026.

Deux situations peuvent se présenter :

A. Vous êtes admis·e dans une ou plusieurs filières.

*Veillez noter que l'attestation d'admission délivrée à la suite de la procédure de régulation n'est valable **que pour la rentrée académique de l'année d'émission**. Si vous renoncez à entrer en formation, vous devrez repasser les tests de régulation.*

Vous devrez confirmer à la haute école, dans les délais fixés qui vous seront communiqués par celle-ci, votre intention de débiter la formation dans la filière dans laquelle vous êtes admis·e.

Dès la levée des réserves éventuelles, vous recevrez une attestation d'admission délivrée par la haute école dans laquelle vous êtes admis·e.

Dans le cas d'inscriptions multiples et d'admission dans plusieurs filières, vous serez tenu·e d'informer dans les meilleurs délais toutes les hautes écoles concernées de votre choix final : celle dans laquelle vous allez débiter votre formation et celle(s) dans laquelle/lesquelles vous laissez une place disponible. Ces clarifications vont permettre de contacter rapidement les candidat·es suivant·es pour les places de formation laissées vacantes.

Les candidat·es qui s'inscrivent dans une école ont vocation à terminer leur formation dans la même école. Certaines écoles peuvent permettre des changements de site, mais seulement si elles disposent de places suffisantes, ce qui n'est jamais garanti. La mobilité inter-cantonale reste cependant possible pour la Formation Pratique, en fonction des places disponibles

B. Votre classement ne vous permet pas d'accéder à la filière souhaitée.

Le nombre maximal de passages possibles étant de trois pour le domaine Travail social, vous avez, en fonction de votre situation, une ou deux possibilités de vous présenter une nouvelle fois à la procédure de régulation pour la ou les rentrées suivantes.

Gardez à l'esprit que si vous n'êtes pas retenu·e, cela ne signifie pas que vous n'êtes pas motivé·e ou que vous n'êtes pas capable de vous former dans la profession de votre choix, mais que d'autres candidat·es ont obtenu de meilleurs résultats aux tests. En cas de désistement d'un·e candidat·e sélectionné·e ou de non-confirmation de son inscription dans les délais prescrits, la place de formation restée vacante est réattribuée en fonction de l'ordre de classement.

Désistement ou non-respect des délais

Si vous ne confirmez pas votre intention de débiter la formation ou ne complétez pas votre dossier d'admission dans les délais prescrits, votre place de formation est libérée et réattribuée. La procédure de régulation est alors comptabilisée dans le nombre de présentations possibles (trois fois au maximum pour le domaine Travail social).

Si vous êtes sélectionné·e et que vous vous désistez, votre place de formation est considérée vacante. La procédure de régulation est également comptabilisée dans le nombre de présentations possibles. Les places vacantes sont réattribuées aux candidat·es non retenu·es, dans l'ordre du classement.

Tableau de rappel des dates importantes

Dates importantes	Etapes
31 janvier 2026 (au plus tard)	En cas de besoin, vous pouvez transmettre une demande d'aménagement auprès de la haute école dans laquelle vous vous êtes inscrit·e.
20 mars 2026	Vous recevrez votre convocation aux tests mentionnant votre date et votre horaire de passage par courrier postal et par courriel.
7 au 17 avril 2026	Période de passation des tests .
1 ^{ère} moitié du mois de juin 2026	Période de transmission des résultats pour la filière Bachelor en Travail social .

Préparation aux tests

La procédure de régulation est composée de quatre tests. Les tests de raisonnements abstrait et verbal contiennent 15 questions chacun, le test de pensée critique (Watson Glaser III) contient 40 questions et la partie concernant les styles professionnels est composée de 91 questions. Vous trouverez des exemples de questions pour chacun d'entre eux sur la page web de la HES-SO dédiée à la régulation : <https://www.hes-so.ch/procedure-de-regulation-2026>. Des exemples d'entraînement seront également proposés au début de passation de chaque test afin que vous puissiez vous exercer et comprendre la consigne donnée.

Le raisonnement abstrait

L'épreuve de raisonnement abstrait est une mesure non-verbale de la capacité inductive qui permet d'identifier des relations et des patterns parmi un ensemble d'informations. Les questions du test sont composées de formes géométriques universelles dans une présentation matricielle ou en série. Ces matrices ou séries sont incomplètes et il s'agit de les compléter en comprenant les règles qui sous-tendent lesdites matrices ou séries. Il met en avant la capacité à résoudre des problèmes de manière efficace face à des situations nouvelles et indépendantes de toute connaissance acquise.

Les analogies verbales

L'épreuve des analogies verbales mesure la capacité à comprendre les concepts contenus dans les expressions. Une analogie est une comparaison entre deux objets ou concepts qui met en évidence les relations existantes entre eux. Les analogies sont considérées comme des tâches de raisonnement inductif nécessaire à la poursuite d'une formation de niveau bachelor. Plutôt que de se centrer sur la simple maîtrise ou compréhension du vocabulaire, ce test est destiné à évaluer la capacité à penser de manière constructive, à trouver des points communs entre des concepts à première vue différents et à manipuler des idées à un niveau abstrait. Ce test permet de mesurer la compréhension des relations verbales complexes qui requièrent des compétences dans la manipulation de concepts verbaux. Les questions du test Analogies Verbales présentent des analogies à double entrée rédigées sous la forme « A est à B ce que C est à D » dont les premiers et derniers termes sont manquants. Vous devrez choisir la réponse (ou couple de mots) qui complète le mieux l'analogie.

La pensée critique

Les aptitudes à la pensée critique sont évaluées avec un test spécifique : le Watson-Glaser III. La pensée critique est un ensemble de capacités cognitives et de savoir-faire. Elle est définie comme la capacité à prendre des décisions réfléchies et logiques en analysant une situation ou un problème sous plusieurs angles en séparant les faits des opinions, des préjugés et des biais. Entraîner notre jugement critique nous permet de lutter contre certains biais de pensée (comme le biais de confirmation). La pensée critique peut être travaillée et développée avec un outil spécifiquement adapté, le Watson-

Glaser III, qui permet d'en évaluer les différentes composantes et de proposer un guide de développement individuel.

Les sept styles professionnels

La régulation des admissions du domaine Travail social comprend un test permettant d'évaluer sept styles professionnels choisis comme les plus importants par des expert·es du domaine de la HES-SO. Les séries de questions sélectionnées pour ce test sont constituées d'items en lien avec les thématiques suivantes : l'intérêt pour autrui, la coopération, l'intégrité, la fiabilité, le contrôle de soi, la persévérance et l'adaptabilité.

Exemples de tests

Il est important de préciser qu'aucune préparation spécifique n'est requise. Les tests de régulation évaluent vos aptitudes, et non votre niveau de connaissances. Toutefois, il peut être utile de se familiariser avec la typologie de questions que vous allez rencontrer afin de mieux appréhender les tests. Vous trouverez une multitude d'exemples en ligne, dont un exemple sur la page web de la HES-SO dédiée à la régulation : <https://www.hes-so.ch/procedure-de-regulation-2026>.

Vous pouvez, si vous le souhaitez, consulter la littérature concernant ces types de tests. La batterie de tests utilisée pour la procédure de régulation est fournie par notre prestataire Pearson TalentLens. Vous trouverez, en fin de document, une liste non-exhaustive de références bibliographiques qui sous-tendent la création, l'utilisation et la validité de ces tests. Un facteur de réussite est d'arriver reposé·e aux tests : dormez, organisez votre place de travail, préparez et contrôlez votre matériel et prévenez votre entourage afin de ne pas être dérangé·e durant la passation.

Foire aux questions

La page web dédiée aux tests de régulation que vous pouvez rejoindre à l'adresse suivante : <https://www.hes-so.ch/procedure-de-regulation-2026> vous permet de consulter une Foire Aux Questions (FAQ) relative à la passation des tests de régulation.

1. J'ai plus de 25 ans et je n'ai pas le titre requis pour l'accès à un bachelor du domaine Travail social. Est-ce que l'admission sur dossier me permet d'entrer dans une filière régulée sans passer par la procédure de régulation ?

Non. L'admission sur dossier recouvre l'ensemble de la procédure d'admission pour les personnes qui ne disposent pas du titre requis pour l'admission. Le/la candidat·e doit remplir toutes les conditions requises pour une admission ordinaire sauf la présentation du titre d'accès. Cette dernière est remplacée par l'élaboration d'un portfolio qui doit permettre de reconnaître que votre expérience et vos formations vous ont doté d'un niveau de culture générale équivalent à celui de la maturité professionnelle santé-social. Les autres éléments de la procédure d'admission sont les mêmes que pour les autres candidat·es y compris la procédure de régulation.

2. Si je n'ai pas pu me présenter à la date fixée, cette candidature est-elle comptabilisée dans le total des trois possibilités que j'ai de passer les tests de régulation ?

En cas d'absence à la procédure de régulation, il est nécessaire d'avertir dans les plus brefs délais la haute école dans laquelle vous avez déposé votre dossier de candidature et de présenter un document officiel permettant de justifier votre absence.

En l'absence d'un tel justificatif dans les trois jours suivants la passation fixée, celle-ci sera comptabilisée. S'il s'agit de la 1^{ère} ou 2^{ème} candidature, il restera à la/au candidat·e encore deux possibilités, respectivement une possibilité, de se présenter à la procédure de régulation. S'il s'agit de la 3^{ème} candidature, la/le candidat·e aura épuisé son droit à se présenter à la procédure.

3. J'ai déjà participé à la régulation, et n'ai pas été sélectionné·e. Puis-je me présenter une nouvelle fois ?

La possibilité de se présenter aux tests de régulation est limitée à trois fois. Après trois essais infructueux, vous pouvez cependant vous représenter à nouveau à la procédure de régulation moyennant un délai d'attente de 5 ans. Vous aurez alors à nouveau la possibilité de vous présenter trois fois.

Références bibliographiques

- Abrami, P. C., Bernard, R. M., Borokhovski, E., Waddington, D. I., Wade, C. A., & Persson, T. (2015). Strategies for teaching students to think critically: A meta-analysis. *Review of Educational Research*, 85(2), 275–314. <https://doi.org/10.3102/0034654314551063>
- Barrick, M. R., & Mount, M. K. (1991). The big five personality dimensions and job performance: A meta-analysis. *Personnel Psychology*, 44, 1–26.
- Bentz, V. J. (1985). A view from the top: A 30-year perspective of research devoted to the discovery, description, and prediction of executive behavior. Paper presented at the annual meeting of the American Psychological Association, Los Angeles.
- Borman, W. C., Kubisiak, U. C., & Schneider, R. J. (1999). Work styles. In N. G. Peterson, M. D. Mumford, W. C. Borman, P. R. Jeanneret, & E. A. Fleishman (Eds.), *An occupational information system for the 21st century: The development of O*NET* (pp. 213–226). Washington, DC: American Psychological Association
- Dewey, J. (1910/2004). Comment nous pensons [« How we Think, 1910 »]. Paris : Les Empêcheurs de penser en rond. <https://archive.org/details/commentnouspenso0000dewe>
- Gentner, D. & Maravilla, F. (2018). Analogical reasoning. In L. J. Ball & V. A. Thompson (Eds.). *International Handbook of Thinking & Reasoning*. Psychology Press, 186-203.
- Hogan, R. (1991). Personality and personality measurement. In M. D. Dunnette and L. M. Hough (Eds.), *Handbook of industrial and organizational psychology: Vol. 2* (2nd ed., pp. 873–919). Palo Alto, CA: Consulting Psychologists Press.
- Hunt, E., & Madhyastha, T. M. (2012). Cognitive demands of the workplace. *Journal of Neuroscience, Psychology, and Economics*, 5(1), 18–37. <https://doi.org/10.1037/a0026177>
- Meagher, D. (2017). Understanding analogies: The analogy item format and the Miller Analogies Test. Pearson.
- Peters E, Shoots-Reinhard B, Tompkins MK, Schley D, Meilleur L, Sinayev A, et al. (2017) Improving numeracy through values affirmation enhances decision and STEM outcomes. *PLoS ONE* 12(7): e0180674. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0180674>
- Schneider, W. J. & McGrew, K. S. (2018). The Cattell-Horn-Carroll theory of cognitive abilities. In D. P. Flanagan & E. M. McDonough (Eds.), *Contemporary intellectual assessment: Theories, tests, and issues*. Guilford Press.
- Zhang, X., Räsänen, P., Koponen, T. K., Aunola, K., Lerkkanen, M., & Nurmi, J. (2017). Knowing, applying, and reasoning about arithmetic: Roles of domain-general and numerical skills in multiple domains of arithmetic learning. *Developmental Psychology*, 53(12), 2304-2318. <https://doi.org/10.1037/dev0000432>